

Etablissement Public d'Enseignement
et de Formation Professionnelle Agricoles

Dossier suivi par : M. Gilles CADIEU - Directeur

Objet : Rentrée scolaire 2022-2023

Bar-le-Duc, le 16 Juin 2022

Madame, Monsieur,

Pour la rentrée scolaire 2022, vous avez, avec votre fils, votre fille, fait le choix de notre établissement, le lycée Agricole de la Meuse, et au nom du personnel, je tiens à vous remercier de la confiance accordée.

Sachez que nous mettons en œuvre une pédagogie active au service de la réussite de votre enfant.

Grâce au plan « lycée 4.0 » les nouveaux élèves seront dotés d'un ordinateur (excepté la classe de 4^{ème} de l'enseignement agricole) remis par le Conseil Régional, et qui leur sera acquis au terme de leur formation.

Au travers de ses enseignements, de ses actions éducatives, de son ouverture culturelle, nous portons les valeurs de la République et de l'Enseignement Agricole public, valeur de la tolérance, d'humanisme, de solidarité et de respect.

Sur le site de Bar-le-Duc, des pôles de professionnalisation sont à disposition de la pédagogie : la ferme de Popey, en polyculture élevage où plus de 600 000 litres de lait « AOP Brie de Meaux » sont produits ; le nouveau Hall alimentaire inauguré en 2021 destiné à la transformation de la viande, des fruits, des légumes et du lait, véritables acteurs du territoire.

Sur le site de Verdun, le pôle équestre de Belleray est reconnu pôle d'excellence des métiers du cheval, dédié aux enseignements des pratiques équestres et de la maréchalerie.

Vous souhaitez plus d'informations, rejoignez-nous sur le site www.eplagro55.fr ou prenez contact avec nos services.

Dans l'attente de vous rencontrer le jour de la rentrée, l'ensemble du personnel et moi-même vous présentons l'expression de nos salutations respectueuses.



Gilles CADIEU
Directeur de l'EPL Agro de la Meuse

Informations générales

1/ RENTRÉE SCOLAIRE : Selon le planning joint.

2/ CONTACTS :

Mail Vie Scolaire: vs-legta.verdun@educagri.fr

Mail Lycée : legta.verdun@educagri.fr

Numéro de portable de permanence : 06 27 32 47 67

Numéro Vie Scolaire : 03 29 85 18 82

Numéro standard : 03 29 86 10 42

3/ RENTRÉE HABITUELLE LE LUNDI MATIN

Les cours (selon l'emploi du temps de la période scolaire 2022-2023) débutent le lundi matin à 09h00 et se terminent le vendredi au plus tard à 15h30.

Le lycée n'organise aucun transport des élèves de la gare et vers la gare le lundi matin et le vendredi à la fin des cours.

Il existe la possibilité d'arriver le dimanche soir à partir de 19h00 jusqu'à la fermeture de l'établissement à 22h00. En revanche, il n'y a pas de restauration sur place le dimanche.

4/ LES AUTORISATIONS DE SORTIES (internes)

- **Mercredi après-midi** :

Toutes les classes sont dispensées de cours les mercredis après-midi sauf cas exceptionnels (rattrapages de cours, projets pédagogiques...).

Les élèves ont la possibilité de rester au sein de l'établissement pour travailler (salle d'étude, CDI), de s'inscrire aux cours optionnels d'équitation au pôle équestre (cf courrier joint) ou de sortir de l'établissement dès la fin du repas de midi jusqu'à 18h30 (sous condition d'y être autorisé).

Cependant, les élèves peuvent bénéficier d'une prolongation de sortie jusqu'à 20h30 sous réserve d'un écrit des responsables légaux (papier ou mail) adressé au service de Vie Scolaire au plus tard les mercredis à 9h. Cette autorisation doit être ponctuelle et ne peut, en aucun cas, être établit de manière permanente.

- **En cas de non autorisation de sortie** :

Les élèves non autorisés à sortir de l'établissement en fin de journée ou les mercredis après-midi devront obligatoirement rester au sein de l'établissement et pointer au bureau de la Vie Scolaire toutes les 30 minutes.

- **Sorties pour les élèves de terminale** :

Depuis la rentrée 2019, les élèves de terminales ont la possibilité (sous réserve d'y être autorisé par les responsables légaux) de sortir de l'établissement après la dernière heure de cours de l'après-midi ou après la pause méridienne, s'il n'y a plus de cours de la journée et s'il y a plus de deux heures de permanence. Ils devront systématiquement se signaler à la Vie scolaire et devront être rentrés pour 18h30.

5/ MANUELS SCOLAIRES :

TITRE	AUTEURS	EDITEUR	Remarque	Classes concernées
Cavalier 1 à 4 et degré 1 Manuel de préparation aux examens fédéraux. Nouvelle édition	Fédération Française d'Équitation	Lavauzelle	Version brochée ISBN-10: 2702515584 ISBN-13: 9782702515587	2 ^e PA/AH 1 ^{ère} CGEH T1e CGEH
Cavalier 5,6, et degré 2 Manuel de préparation aux examens fédéraux. Nouvelle édition	Fédération Française d'Équitation	Lavauzelle	Version brochée ISBN-10: 2702515592 ISBN-13: 9782702515594	2 ^e PA/AH 1 ^{ère} CGEH T1e CGEH

6/ FOURNITURES SCOLAIRES :

Fournitures traditionnelles de rentrée (stylos, cahiers, une paire d'écouteurs adaptés au PC etc.).Le complément des fournitures sera demandé par les enseignants à la rentrée.

7/ TRAVAUX PRATIQUES :

- 1 blouse blanche en coton pour le laboratoire (port de la blouse obligatoire)
- 2 cadenas solides (pour les casiers de cours et pour les casiers de travaux pratiques)
- 1 équipement complet pour la pratique de l'équitation qui comprend :

- 1 bombe,
- 2 pantalons d'équitation,
- 1 tee-shirt à manche adapté à la pratique de l'équitation,
- mini-chaps ou bottes,
- 1 tapis de selle,
- 1 amortisseur de dos,
- 1 cravache,
- 1 gilet de cross,
- des protections des membres (guêtres, protèges boulets),
- 1 licol et 1 longe
- 1 trousse ou boîte de pansage complète avec peignes et élastiques.
- 1 chambrière

1 tenue de sport et 1 paire de basket supplémentaire (obligatoire pour pénétrer dans le gymnase)

8/ TROUSSEAU (internes) :

- Pour une semaine à l'internat: draps housse **obligatoire**, couverture et oreiller
- Trousse de toilette
- Linge de corps et habits pour une semaine
- 1 cadenas

Le linge de lit (drap housse, taie d'oreiller) devra être systématiquement emporté au domicile pour être lavé tous les quinze jours. Les couettes et oreillers devront être remportées à chaque vacances au domicile.

9/ DISPOSITIONS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES :

Les élèves de 2^e Pro PA/AH et de 1^{ère} CGEH Bac Pro CGEH réalisent au cours de l'année scolaire plusieurs semaines de stage professionnel **obligatoires**, sur le pôle équestre de Belleray du lundi 09h00 au jeudi 17h30.

Des élèves des 3 classes seront réquisitionnés pour l'organisation de la journée Portes Ouvertes (date transmise ultérieurement)

10/ PRIX ANNUELS DE LA PENSION :

- La pension sans le dimanche 1510,56 € Recouvrés selon la longueur
- La pension avec le dimanche 1650,60 € des trimestres.
- La demi-pension : 5 jours 563,40 €
- La demi-pension : 4 jours 489,60 € Susceptibles d'être modifiés
1^{er} janvier 2023.

11/ FRAIS DE REPROGRAPHIE ET COÛTS DE PRESTATIONS ADOPTÉS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2011

- 2^e Pro PA/AH, 1^{ère} Bac Pro CGEH et Term Bac Pro CGEH
(Règlement de 64 € à effectuer, à la rentrée scolaire, à l'ordre de l'Agent Comptable de l'EPL Agro de la Meuse)

12/ INFORMATION CARTE JEUN'EST

La carte Jeun'Est est obligatoire tout au long du cycle lycée. Elle vous permettra de vous rendre sur le lieu de restauration. Pour les nouveaux élèves, vous devez la demander sur le site Jeun'Est en y créant un compte (conservez bien vos identifiants).

L'établissement de rattachement est le lycée LEGTPA MEUSE PHILIPPE DE VILMORIN à Bar-le-Duc.

Pour les élèves déjà présent au lycée l'an passé, votre carte est toujours valable. Cependant si vous l'avez perdu vous devez IMPÉRATIVEMENT en demander une nouvelle sur la plateforme Jeun'Est. Les élèves n'ayant pas leur carte et n'en ayant pas fait la demande seront sanctionnés dès la rentrée.

Liste des différentes aides auxquelles vous pouvez prétendre

➤ **Aides aux transports :**

Les aides aux transports sont attribuées en fonction de votre département de résidence. Retrouvez toutes les informations et les procédures d'inscription liées aux transports scolaires et interurbains de votre département sur le site internet ci-dessous :

<https://www.grandest.fr/transports-scolaires-interurbains/>

➤ **Bourses nationales :**

Attribuées en fonction de certains critères (revenus, situation familiale...)

Afin de savoir si vous pouvez en bénéficier, vous pouvez faire une simulation sur le site internet

www.simulbourses.educagri.fr

Pour toutes questions et retrait du dossier à la rentrée scolaire, veuillez-vous adresser à :

Sandrine VAUDOIS - Secrétariat

EPL Agro Meuse-site de Verdun

Tél : 03.29.86.10.42

mail : legta.verdun@educagri.fr

**TOUT DOSSIER PARVENU APRÈS LE 30 SEPTEMBRE 2022 SERA
AUTOMATIQUEMENT REJETÉ**

➤ **Fonds Social Restauration Hébergement :**

Aide attribuée par l'établissement en fonction des difficultés financières de la famille et du budget à répartir.

Pièces constitutives du dossier à demander auprès du Conseiller Principal d'Éducation de l'établissement.

Chaque dossier sera étudié anonymement lors d'une commission.

➤ **Carte Jeun'Est :**

Aide de la région attribuée à tous les élèves de l'établissement.

Une carte créditée d'une somme selon la classe de votre enfant sera transmise à l'élève après inscription par vos soins auprès du site www.jeunest.fr

(Voir document Jeun'Est du Conseil Régional)